

43 - Histoire religieuse avant la Révolution

1. Pour commencer la recherche

Le rôle de l'Église sous l'Ancien Régime est fondamental et les sources ecclésiastiques sont sollicitées pour les travaux d'histoire religieuse et aussi pour les recherches prosopographiques ou d'histoire locale.

Si les Archives nationales conservent principalement des sources intéressant l'Église catholique, on y trouve également des fonds d'archives essentiels pour les recherches sur les protestants.

1. Bibliographie

- les grands dictionnaires d'histoire ecclésiastique sont consultables en accès libre dans la salle de lecture du site de Paris : série I - histoire religieuse du cadre de classement des usuels.

Les Archevêques de Paris (1622–2002), Paris, Letouzey, 2002, 96 p.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, Paris, Letouzey, 1941 (Usuels I 1 DIC).

Histoire des diocèses de France, Paris, Letouzey et Ané, 1970-1984 (Usuels I 1.2 HIS).

Eugène et Emmanuel Haag, *La France protestante ou vies des protestants français...*, réimpr., Genève, Slatkine, 1966, 9 vol. (Usuels I 2 HAA).

Ségolène de Dainville-Barbiche, *Devenir curé à Paris : institutions et carrières ecclésiastiques (1695–1789)*, Paris, PUF, 2005 (Usuels I 1.2 DAI).

- Il est également utile de consulter les guides de recherche :

Gildas Bernard, *Les familles protestantes en France. XVIe siècle-1792 : guide des recherches biographiques et généalogiques*, Paris, Archives nationales, 1987 (Usuels AFG/17).

Victor Carrière, *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique*, Paris, Letouzey, 1940 (Usuels AFG/1-3).

Léonce Célier, *Les sources de l'histoire de l'Église de France au Moyen Age*, Paris, 1926 (Usuels Br 1060).

Jacques Gadille, *Guide des archives diocésaines françaises*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1971 (Usuels ADG 21).

Daniel-Odon Hurel, *Guide pour l'histoire des ordres et des congrégations religieuses*, Turnhout, Brepols, 2001, 467 p. (Usuels AFG 74).

Léon Le Grand, *Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales*, Paris, Champion, 1914, 210 p. (Usuels AN 119).

Bernard Mahieu, *Les Archives nationales de Paris, sources de l'histoire des missions dans la Nouvelle revue de science missionnaire*, 1951, Beckenried, 56 p. (Usuels AN 108).

- Pour une recherche précise :

– sur une paroisse, voir la fiche de recherche : *Localité d'Île-de-France sous l'Ancien Régime*.

– sur un ecclésiastique, voir la fiche de recherche : *Les actes royaux de l'Ancien Régime intéressant une famille ou un individu*.

2. Les fonds conservés aux Archives nationales, site de Paris

Les Archives nationales, site de Paris conservent principalement les archives des églises, établissements et institutions religieuses de l'ancien diocèse de Paris.

Les recherches sur d'autres diocèses doivent donc s'effectuer, en priorité, dans les archives départementales (séries D : instruction et collèges, G : clergé séculier et H : clergé régulier).

On trouve cependant aux Archives nationales les archives des grands organes de l'Église de France

qui peuvent être sollicitées, en complément de recherche, pour tous les diocèses.

Par ailleurs, les archives des institutions monarchiques, et certaines collections particulières (cartes et plans, sceaux) intéressent également l'histoire religieuse.

Les sources relatives à l'histoire des protestants décrites de manière complète dans le guide des recherches biographiques et généalogiques de Gildas Bernard, *Les familles protestantes en France. XVIe siècle-1792*, Paris, 1987, ne sont donc pas présentées dans cette fiche.

2. Les établissements ecclésiastiques du Diocèse de Paris

Les archives des évêchés, des collégiales, des paroisses et des établissements réguliers de l'Ancien Régime ont été saisies entre 1790 et 1795 et ont été rassemblées, partout en France, dans les archives départementales, et, pour le département de la Seine où il n'avait pas été créé d'archives départementales, aux Archives nationales.

Le territoire de l'ancien diocèse de Paris se trouvant partagé à la Révolution entre les départements de la Seine, de la Seine-et-Marne et de la Seine-et-Oise, les archives des établissements ecclésiastiques ont donc été transférées, selon le cas, aux Archives nationales (pour les établissements situés à Paris et dans des localités du département de la Seine) et aux archives départementales de Seine-et-Marne ou de Seine-et-Oise.

Les archives ecclésiastiques conservées aux Archives nationales ont été dispersées entre différentes séries du cadre de classement. À l'intérieur des séries, les dossiers sont restés groupés par établissement.

- **Comptabilité** : sous-série H, section 5 (désignée comme la sous-série H/5 dans les instruments de recherche), et ponctuellement série LL et série S
- **Privilèges et délibérations.** Archives considérées à la Révolution française comme présentant un intérêt historique remarquable. Spirituel : privilèges (les privilèges pontificaux sont regroupés dans un « bullaire » factice, en tête de la série L) ; règles, statuts et délibérations capitulaires ; procès-verbaux de vêtiture et de profession ; nécrologes, obituaires et martyrologes. Temporel : privilèges (les privilèges royaux ont parfois été regroupés dans la collection factice d'actes royaux placée en tête de la série K) ; comptes et titres de propriété, donations.
- Diplômes royaux accordés aux grandes abbayes : série K ("cartons des rois")
- Série L (carton) et série LL (registres)
- Pour les congrégations enseignantes : série M (caryons) et MM (registres).
- Cartes, plans et atlas retirés des dossiers d'origine : séries CP/N et CP/NN.
- **Titres de propriété.**

- Titres rassemblés à la Révolution pour fonder la domanialité de l'État et des municipalités : sous-série Q/1. Ils sont mélangés à ceux des propriétés royales et seigneuriales. Classement alphabétique par département, par arrondissement et par canton, les pièces relatives aux eaux et forêts étant regroupées à la fin de chaque série départementale.
- Titres de propriété, actes de l'administration des biens ecclésiastiques, donations, échanges : série S.
- **Juridiction.**
- Officialité de Paris : sous-série Z/1o
- Juridictions seigneuriales ecclésiastiques : sous-série Z/2. Les archives de ces juridictions sont mélangées à celles des juridictions royales et seigneuriales. Classement par ordre alphabétique de localité.

Dans la pratique cependant, cette répartition reste très théorique, et il est prudent de consulter les instruments de recherche de l'ensemble des séries indiquées dans ce tableau. On trouvera, sur le site Internet des Archives nationales, dans la "salle des inventaires virtuelle", rubrique "plan d'orientation général", dossier "Moyen Âge et Ancien Régime", une présentation des archives "par fonds" qui permet d'en reconstituer la cohérence.

3. Les grands organes de l'Église et les institutions monarchiques

1. Agence générale du Clergé (sous-série G/8)

Les dossiers constituent une source de premier ordre sur la vie et les revenus de l'Église de France en général. On peut consulter, en salle des inventaires (Inventaire G/15) et en ligne le répertoire détaillé de cette sous-série muni d'un index.

Pour approfondir les investigations dans la sous-série G/8, il existe quatre tables anciennes de noms de lieux. Une table de concordance permet de repérer la cote actuelle du document :

- La table G/8*/2467 se rapporte aux registres G/8*/2451 à 2465
- La table G/8*/2555 se rapporte aux registres G/8*/2468 à 2554
- La table G/8*/2622-2626 se rapporte aux registres G/8*/2557 à 2619
- La table G/8*/2834 se rapporte aux registres G/8*/2781 à 2826

2. Commissions extraordinaires du Conseil (sous-série G/9)

Papiers des commissions chargées d'examiner les demandes d'aides financières présentées par les communautés religieuses féminines (Commission dite des secours, 1727–1788) ou de supprimer des monastères (Commission dite des réguliers, créée en 1766) : inventaire consultable en ligne ou en salle de lecture (inventaire G/25).

3. Dossiers de la période révolutionnaire

- F/17/1168 à 1179 : catalogues de bibliothèques d'établissements religieux.
- F/19/597 à 611 : inventaires de biens appartenant aux communautés religieuses, 1790.
- Série D/XIX : archives du comité ecclésiastique chargé, à partir de 1790, de la suppression des ordres religieux et de la confiscation des biens du clergé.

4. Archives des administrations et juridictions royales

- Trésor des chartes des rois de France (pour la période antérieure à 1570) : série J (nombreux inventaires pourvus d'index) ;
- Secrétariat d'État de la maison du Roi, responsable des affaires religieuses (séries E et O/1)
- Grand Conseil, chargé des questions litigieuses en matière ecclésiastique (sous-série V/5) et Parlement de Paris (série X) : la recherche dans ces fonds judiciaires, longue et complexe, ne peut cependant être envisagée que par des chercheurs déjà confirmés.

5. Collections sigillographiques. Cartes et plans.

- Les collections de moulages de sceaux conservent de nombreux sceaux ecclésiastiques dont les originaux sont appendus sur des documents conservés soit aux Archives nationales, soit à la Bibliothèque nationale de France et dans les archives départementales. On consultera la fiche de recherche 51 : Les collections sigillographiques.
- Une collection de cartes et plans (série N et NN : consulter le catalogue imprimé et en ligne «salle des inventaires virtuelle», onglet «plan d'orientation général », dossier «Cartes et plans».

© Archives nationales, 2008. Version mise à jour en juillet 2013.